



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 080-2024
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.102

Déposée le : 14.03.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ruch (Bern, Les VERT-E-S) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Plan d'action contre l'antisémitisme

Le Conseil-exécutif est chargé d'examiner les points suivants :

1. dresser la liste des mesures concrètes prises à ce jour par le canton de Berne pour lutter spécifiquement contre l'antisémitisme ainsi que la liste des partenaires avec lesquels il collabore ;
2. examiner la question de la mise en place d'un service de signalement des incidents à caractère antisémite et la manière dont un tel service peut être mis sur pied et aménagé ;
3. examiner, en collaboration avec les communautés israélites de Berne et de Bienne ainsi qu'avec les organismes traitant de cette thématique (tels que GRA, GGGfon, NCBI, Fachstelle gegen Rassismus der Stadt Bern), quelles mesures supplémentaires ciblées il convient de prendre pour contrer l'antisémitisme.

Développement :

Les communautés israélites, Jüdische Stimme für einen gerechten Frieden in Israel/Palästina et la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI) font état de l'augmentation des incidents à caractère antisémite. Ceux-ci ont commencé à surgir avec l'apparition de théories du complot propagées par l'extrême droite dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ; leur font suite d'autres incidents depuis les attaques terroristes perpétrées par le Hamas contre des personnes en Israël le 7 octobre 2024 et depuis la guerre déclenchée dans la foulée à Gaza – à certains égards en violation du droit international.

Les controverses en lien avec l'Université de Berne, les sanctions contre baba news, les accusations à l'encontre des écoles bernoises ainsi que diverses déclarations de personnes de diverses obédiences qui n'hésitent pas à claironner leurs opinions sont symptomatiques d'un fait majeur : la nécessité de questionner l'antisémitisme. En effet, un grand nombre de personnes ne sont manifestement pas en mesure de discerner et de condamner les stéréotypes antisémites. Cette absence de questionnement pousse certaines personnes à tenir des propos déraisonnables et problématiques en rapport avec la critique légitime en tant que telle qui s'élève contre la politique israélienne. En outre, elle apporte de l'eau au moulin des milieux de droite, qui du reste sont pour la plupart antimusulmans et instrumentalisent l'antisémitisme.

Aussi est-ce nécessaire que le canton dresse un état des lieux, qu'il recense les mesures, programmes et modules de lutte contre l'antisémitisme d'ores et déjà en place, qu'il apporte des précisions sur leur degré de fréquentation, leur utilité et leur pertinence. En outre, le canton est également enjoint de se tourner de son propre chef vers les communautés israélites ainsi que vers les organisations et autres services spécialistes de l'antisémitisme afin d'obtenir des renseignements sur les mesures qu'il serait utile de prendre et qui sont souhaitables, qu'il s'agisse du domaine de la formation ou de la visibilité des incidents à caractère antisémite, par exemple en s'aidant d'un service/outil de signalement.

Destinataire

– Grand Conseil